

COMMUNE DE HIRTZFELDEN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 11 JANVIER 2017

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2016
2. Virement(s) de crédit(s)
3. Décision(s) modificative(s)
4. Délégations du Conseil municipal au Maire
5. Finances : engagement des dépenses d'investissement
6. Bois 3ème âge – Année 2017
7. Centre aéré : participation financière 2017
8. Opération Noël 2017 : personnes âgées et écoliers
9. SIVU du Centre Hardt : participation communale 2017
10. Emplois saisonniers
11. Contrat de 50 heures avec une entreprise locale
12. Fonds de concours 2017 pour l'adhésion au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux
13. GERPLAN : projet de plantation d'arbres
14. Informations – Communications

Présents : M. Stéphane SENEZ, 2^{ème} adjoint, Mme Myriam NAEGELIN, 3^{ème} adjointe, Mme Valérie BIRGLEN, 4^{ème} adjointe ; et Mme Sandrine BLONDEAU, M. Christophe BITARD, M. François GUTLEBEN, Mme Evelyne BOLL, M. Maurice PLOSKONKA, M. Joël JECKER, et Mme Sylvie NOTO-SUPPIGER et M. Paul SCHUBNEL, les conseillers.

Absents excusés ayant donné procuration : M. Frédéric BILLAUD à M. Christophe BITARD, Mme Valérie DABROWSKI à Mme Agnès MATTER-BALP, M. Frédéric GOETZ à Mme Sandrine BLONDEAU

Sur proposition du Maire, M. Stéphane SENEZ, 2^{ème} adjoint au maire, est nommé secrétaire de séance. Il sera assisté de Mme Céline BARQUIN, secrétaire de mairie.

Point n°1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2016

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **Approuve** le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2016

Point n°2 – Virement de crédit

Néant.

Point n°3 – Décision modificative

Néant.

Point n° 4 – Délégations du Conseil municipal au Maire

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée. Décisions municipales relatives à la location de la salle polyvalente :

Dates	Locataire	Objet de la location	Prix de la location
27/11/2016	Basket Club	Fête Beaujolais Nouveau	500 €
27/11/2016	NAEGELIN Maurice	Fête privée	100 €
04/12/2016	Association de Pêche	Gala de Noël	680 €

Madame le Maire informe qu'aucune déclaration d'intention d'aliéner n'a été présentée depuis le dernier conseil municipal.

Point n°5 – Finances : engagement des dépenses d'investissement

Le Maire peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice 2016, à l'exclusion de tout remboursement d'emprunt en capital.

A savoir que la totalité des crédits ouverts pour l'exercice 2016 était de **164 941,11 €** (hors chapitre 16 « remboursements d'emprunts » et chapitre 041 « opération d'ordre dans la section d'investissement) soit une enveloppe maximale à répartir de **41 235,28 €** (164 941,11 € x 25%).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 20	Montants
2031 - Frais d'études	7 646 €
Chapitre 21	
2121 - Plantations d'arbres	2 500 €
21578 - Autre matériel et outillage de voirie	3 000 €
2184 - Mobilier	1 400 €
2151 - Réseaux de voirie	22 000 €
TOTAL	36 546 €

Point n°6 – Bois 3^{ème} âge – Année 2017

En raison d'un courrier reçu par la Direction Territoriale de l'ONF concernant le départ à la retraite à la mi-2017 de M. François PETIT, correspondant ONF, et nous informant qu'un appel à candidature pour le triage d'Hirtzfelden est lancé, **ce point est ajourné et reporté à une date ultérieure.**

En effet, il est préférable d'attendre de connaître les aboutissants avant de se prononcer sur les conditions d'attribution du bois au 3^{ème} âge.

Point n° 7 – Centre aéré : participation financière 2017

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

- **D'augmenter** la participation à 6 € par enfant domicilié à Hirtzfelden et par jour pour le fonctionnement du centre aéré du mois de juillet.

Point n°8 – Opération Noël 2017 : personnes âgées et écoliers

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- **De maintenir** les crédits pour les enfants à 15 €,
- **De maintenir** pour Noël 2017 les crédits pour les personnes nées avant le 1^{er} janvier 1951 à 35 €.

Point n°9 – SIVU du Centre Hardt : participation communale 2017

Pour l'année 2017, aucun investissement de grande ampleur n'est prévu dans le budget du SIVU Centre Hardt, il est donc inutile de thésauriser au niveau d'un syndicat dont les ressources proviennent de la collectivité.

La population légale entrant en vigueur le 1er janvier 2017 étant de 1231 habitants et la contribution par habitant de 16,36 €, la contribution communale 2017 sera de 20 139,16 €.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **Approuve** la proposition susvisée,
- **Décide** d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6574 du budget de la commune.

Point n°10 – Emplois saisonniers et temporaires

10.1. Emplois été

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur les demandes d'emploi des jeunes pendant l'été. La parution de l'offre aura lieu dans le bulletin communal du mois de février, fixant la date limite des candidatures au 24 mars 2017. Les critères proposés pour le recrutement des saisonniers sont les suivants :

- embaucher des jeunes qui ont 16 ans révolus au 1^{er} juillet 2017 et 18 ans maximum au 31 août 2017,
- proposer un temps de travail de 40 heures organisé en fonction des tâches à exécuter et des vacances des agents techniques sur les mois de juillet et d'août,
- rémunérer les candidats retenus au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, indice brut 340.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** les critères d'embauche tels que sus indiqués,
- **De répartir** les embauches sur le programme énuméré ci-dessus.

10.2. Emploi temporaire

Le Conseil,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment le 1° de l'article 3 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à recruter, un agent contractuel à temps non complet à raison de 2h/semaine, conformément au 1° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;
- **Prévoit** que la rémunération de cet agent contractuel, recruté au titre du 1° de l'article 3 précité, s'effectuera à l'indice brut 340 ;
- **Autorise** en conséquence le Maire à signer le contrat de travail du 16 janvier 2017 au 22 avril 2017 ;
- **Prévoit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent recruté seront inscrits au budget de l'exercice 2017.

Point n°11 – Contrat de 50 heures avec une entreprise locale

La commune souhaite renouveler son appel à une entreprise de prestation locale pour des travaux d'élagage et de déneigement durant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017 à raison de 50 heures de travail.

L'entreprise retenue pourra utiliser le matériel de la commune pour cette prestation.

Le taux horaire a été fixé à 9,76 € HT

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à signer un contrat de prestations de services avec une entreprise pour une durée de 50 heures du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017.

Point n°12 – Fonds de concours 2017 pour l'adhésion au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux

Un fonds de concours aux communes adhérentes au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux, dit Brigade Verte, est attribué par la Communauté de communes de l'Essor du Rhin à hauteur de 50 % de la cotisation annuelle due par la Commune. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Demande** à la Communauté de communes de l'Essor du Rhin le versement du fonds de concours à compter du 1^{er} janvier 2017, pour un montant de 2788 €.

Point n°13 – GERPLAN : projet de plantation d'arbres

Dans le cadre du programme GERPLAN 2017 de la communauté de communes Pays Rhin Brisach, une enveloppe financière de 2400 € TTC, soit 2000 € HT a été attribué à ce projet.

Le plan de financement du projet est le suivant (basé sur le montant HT du devis qui sera réalisé) :

- 40% Conseil départemental du Haut Rhin (subvention GERPLAN)
- 40% Commune de Hirtzfelden
- 20% Communauté de communes Pays Rhin Brisach

L'assemblée, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la proposition,
- **Charge** Madame le Maire de l'exécution de la présente et l'autorise à signer tout document et acte relatifs.

Point n°14 - Informations – Communications

Madame le Maire

Le 2 janvier 2017 a eu lieu la séance d'installation du nouveau conseil communautaire de la communauté de communes « Pays Rhin Brisach » en présence des 41 délégués communautaires.

La composition du bureau est la suivante :

Président : Gérard Hug, maire de Biesheim

1^{er} vice-président : François Béringier, maire de Blodelsheim

2^{ème} vice-président : Jean-Paul Schmitt, maire de Namsheim

3^{ème} vice-président : Claude Brender, maire de Fessenheim

- 4^{ème} vice-président : André Sieber, maire d'Algolsheim
 5^{ème} vice-président : Claude Gebhard, maire d'Artzenheim
 6^{ème} vice-président : Roland Durr, adjoint de Biesheim
 7^{ème} vice-président : Josiane Bigel, maire de Widensolen
 8^{ème} vice-président : Frédéric Goetz, conseiller municipal de Hirtzfelden
 9^{ème} vice-président : Philippe Mas, maire de Volgelsheim

Dates

Les 21 février 2017 et 7 mars 2017, commissions réunies pour débattre du budget prévisionnel 2017.

Le 29 mars, date prévisionnelle de la prochaine séance du conseil municipal.

Transformation du syndicat mixte Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

Dans le cadre de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), le comité directeur du syndicat mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, lors de sa séance du 13 décembre 2016 a proposé le principe de transformation du syndicat mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

Cette structuration permet une réelle reconnaissance du Pays par l'Etat, d'actualiser la situation juridique du Pays au regard de la loi MAPTAM, d'envisager des démarches de mutualisation, de mettre en cohérence les politiques publiques.

Ce pôle est constitué des trois communautés de communes de la région de Guebwiller, du Centre Haut-Rhin et du Pays Rhin Brisach.

Conformément à l'article L. 5741-4 du CGCT qui permet à un syndicat mixte de se transformer en PETR, cette transformation a été validée par délibérations concordantes des trois établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres du syndicat dans la 2^{ème} quinzaine du mois de décembre.

Transports interurbains et scolaires

La loi NOTRE du 7 août 2015 prévoit le transfert de la compétence relative à l'organisation des transports interurbains et scolaires du département vers la région en deux temps :

- au 1^{er} janvier 2017 le transport interurbain et
- au 1^{er} septembre 2017 le transport scolaire.

Avec l'accord du Département du Haut-Rhin et le transfert des moyens financiers afférents, la Région assume cette compétence en globalité depuis le 1^{er} janvier 2017, et ce par la voie d'une délégation des transports du Département à la Région pour la période du 1^{er} janvier au 1^{er} septembre 2017.

Cette démarche est similaire dans les neuf autres départements de la région Grand Est.

L'ADAUHR devient une agence Technique Départementale au 1^{er} janvier 2017.

Elle organise une assemblée générale constitutive **le 23 janvier 2017**, les maires des communes adhérentes sont conviés, confère la délibération du conseil municipal du 30 novembre 2016 : Validation des statuts de l'Adauhr et adhésion.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune, ainsi que les six autres de l'ancienne communauté de communes de l'Essor du Rhin, sont désormais rattachées à l'arrondissement de Colmar-Ribeauvillé dans le cadre de la modification des limites territoriales des arrondissements du Haut-Rhin, par un **arrêté préfectoral n°2016/1688 en date du 15 décembre 2016**.

La date prévisionnelle du prochain conseil municipal est fixée au mercredi 29 mars 2017.

M. Stéphane SENEZ, 2^{ème} adjoint

Bilan des autorisations d'urbanisme pour l'année 2016 :

11 permis de construire
 29 déclarations préalables de travaux
 1 autorisation de travaux pour un ERP
 2 permis de démolir
 10 certificats d'urbanisme
 16 déclarations d'intention d'aliéner

Création du parking à l'arrière de l'école : les travaux se sont poursuivis le vendredi 6 et samedi 7 janvier 2017. Etaient présents l'entreprise Farming Road et des agriculteurs du village (J. Jecker, F. Schebacher, G. Jecker, F. Goetz et F. Gutleben).

Le 22 décembre 2016, lors de la conférence des Maires de la Communauté de communes de l'Essor du Rhin, s'est tenue une présentation des travaux réalisés par les trois bureaux d'études en charge de **l'élaboration du PLUi**.

Mme Valérie BIRGLEN, 4^{ème} adjointe

La commission consultative des jeunes organise une sortie Laser Game le 4 février pour les 11-17 ans. La commune prend en charge le transport en partenariat avec la CAF.

M. Maurice PLOSKONKA, conseiller municipal avec délégation, en charge du service technique

Travaux du parking : Lors des travaux de remblais du futur parking, des buses ont été enterrées pour la confection de deux puits perdus.

Il reste encore à estimer le tout-venant avec l'entreprise Farming Road.

M Joël JECKER donne également quelques chiffres :

- 5 à 6 agriculteurs du village ont mis leurs machines agricoles et leurs compétences au service de la commune pour les travaux,
- 300 voyages environs ont été nécessaires pour évacuer la terre, soit 1500 m³ de gravats,
- 3 à 4 jours de travail intensif.

M. Christophe BITARD, vice-président au SIAEP de Munchhouse :

Une fuite d'eau a été détectée (env. 1m³) à hauteur de la propriété de Colette Jecker, rue de Fessenheim.

Une vanne est à changer. Ces travaux auront lieu en février/mars, de préférence un lundi car les commerces du village sont fermés ce jour-là.

Le SIAEP se mettra en rapport avec l'Unité Routière pour mettre en place une déviation.

Une information sera publiée dans le bulletin communal de février.

Madame le Maire clôture la séance à 20h28.